

Date de mise en ligne : 26 OCT. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 25 OCT. 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le 25 OCT. 2022
et/ou publié le 26 OCT. 2022
est exécutoire de plein droit

VILLE DU MONT-DORE

Pour attestation
le Chef du Service des
Affaires Générales

ARRETE DU MAIRE

N° 652 /22 du 25 OCT. 2022

Eric KEM-SENG

Complétant l'arrêté n°307/22 du 14 juin 2022, fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à décembre 2022

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020, portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;
Vu la délibération n°155/21/XII du 16 décembre 2021, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2022 ;
Vu l'arrêté n°338/20 du 07 juillet 2020, portant délégation de signature au huitième adjoint au Maire, Madame Valérie BOLO ;
Vu l'arrêté n°307/22 du 14 juin 2022, fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à décembre 2022 ;
Conformément à l'article 1.2 de l'arrêté n°307/22 précité, il convient de prendre un arrêté particulier pour les spectacles non prévus dans ledit arrêté et programmés durant la période considérée :

ARRETE

Article 1 : Les tarifs des droits d'entrée applicables à l'ensemble des spectacles, listés ci-après, organisés au Centre Culturel et au pôle artistique, sont fixés comme suit :

Concert : « Jean-Pierre Swan, Kalaga'la, I NU, Ingrid Aucher, Gulaan, Ardi Panatte et Tyssia »
Production : association SIAPO
Vendredi 21 octobre 2022 à 20h00,
Tarif plein : 2 500 F
Tarif réduit : 2 000 F
Tarif abonné : 1 500 F
Salle de spectacles

Théâtre : « Poucet pour les grands »
Production : la compagnie les Arpenteurs du caillou
Samedi 22 octobre 2022 à 10h00
Tarif plein : 2 000 F
Tarif réduit : 1 500 F
Tarif abonné : 1 000 F
Petit Théâtre

Concert : « Fab, Mayura, Baraka, Julia Paul et A7JK »
Production : Monsieur Julien Jun
VANDANGE
Samedi 22 octobre 2022 à 18h00,
Tarif plein : 2 500 F
Tarif réduit : 2 000 F
Tarif abonné : 1 500 F
Salle de spectacles

Théâtre : « Humanhood »
Production : Madame Edwina GIMENEZ
les vendredi 16 décembre 2022 à 19h00, samedi 18 et dimanche 19 décembre 2022 à 15h00 et à 18h00
Tarif unique : 2 000 F
Petit Théâtre

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2022

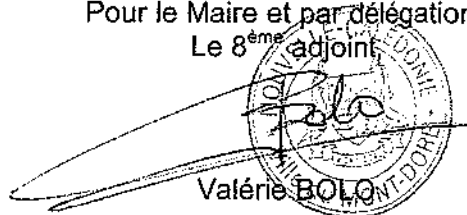
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le

Pour le Maire et par délégation,
Le 8^{ème} adjoint


Valérie BOLON

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
25 OCT. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Ampliations :	
Subdivision Administrative Sud	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SG (SAG) registre et publication	1